



débordements de voisinage

Par **padbol**, le **08/12/2019** à **15:32**

Bonjour

en matière de conflits de voisinage je dirais disproportionné

cette femme a été portée plainte pour un état de faits que je dirais avérés - mais ne dit pas comment pour en arriver au débordement comment m'y prendre avec la gendarmerie

je n'ai pas payé une amende quand bien même cette femme est complètement déjantée

une atteinte à la vie privée qui est de l'ordre de tous les jours

un harcèlement tous les jours

une agitation je dirais vulgaire pour une commerçante de proximité

un tapage nocturne par ses fils à répétition

Bref elle nous a fait vivre un enfer

quel comportement avoir avec la gendarmerie là je suis anéantie

dois je prevenir l'avocate ---- merci de vos reponses

Par **amajuris**, le **08/12/2019 à 16:51**

bonjour,

vous attendez que la gendarmerie vous contacte et vous leur expliquerez votre situation.

salutations

Par **padbol**, le **09/12/2019 à 22:38**

Bonjour

oui mais c'est une déclaration de ce qu'il y a de plus mensongeres il a simplement retenu un etat de fait et il a dit hop vous aurez une amende ?

si amende est ce que je peux contester ?

la seconde question les appels telephonique de la gendarmerie etait assez je dirais expeditif avec ordre et dire oui monsieur le gendarme ?

la seconde quand il a fait son rapport il voulait le nom de mon Pere de ma Mere tout un detail me concernant pour une sale commercante qui en a fait son affaire ? c'est pas si bete que ca chacun va tirer son epingle du jeu et ben ?????

Par **amajuris**, le **10/12/2019 à 19:01**

padbol,

vos messages sont toujours aussi incompréhensibles.

salutations